



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bruit

Question écrite n° 42757

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes d'une partie de la population du département de Vaucluse et notamment du haut Vaucluse, eu égard aux nuisances causées par le survol de cette région par des avions militaires de type Tucano et Epsilon. En effet, les fortes nuisances sonores occasionnées par les manœuvres de ces avions d'entraînement ont des effets néfastes non seulement sur les habitants des zones concernées mais aussi sur l'environnement économique et touristique du département. Or, si l'on peut se réjouir des mesures tendant à rapatrier une partie des avions concernés et à cesser toute activité de ces derniers au mois d'août, une solution à long terme n'a pas encore été trouvée. En conséquence il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures spécifiques vont être prises afin de rassurer les personnes concernées et, d'autre part, quelles solutions à long terme il entend prendre pour remédier à ce problème.

### Texte de la réponse

La division des vols de la base aérienne de Salon-de-Provence assure la formation initiale des officiers pilotes de l'école de l'air, de l'école militaire de l'air et de l'aéronavale. Pour pallier le remplacement du CM 170 Fouga-Magister, et tenir compte de l'évolution des besoins de formation des élèves pilotes, l'état-major de l'armée de l'air s'est doté d'avions type Tucano. Toutefois, le nombre d'appareils, initialement prévu, n'ayant pu être atteint, l'armée de l'air a été contrainte d'effectuer un nombre réduit de vols école au début du mois de juillet pour parfaire la formation de ses pilotes. C'est aussi pendant cette période où leur travail est allégé que les cadres de l'école poursuivent leur entraînement. L'armée de l'air s'efforce néanmoins de réduire les nuisances liées à ces différents vols et des progrès sensibles ont déjà été obtenus. Ainsi, les zones d'évolutions des avions ont été mieux définies et limitées. En outre, aucun vol de nuit n'a été autorisé en juillet. Il convient de souligner que l'activité globale de l'école de Salon-de-Provence a été réduite de 25 p. 100 par rapport à celle autrefois pratiquée sur cette base. Le ministère de la défense est soucieux de trouver, en concertation avec les élus, les associations et la population locale, une meilleure gestion de l'espace et du calendrier des activités de la base de Salon-de-Provence. Dans ce cadre, la réunion du 19 juillet dernier, présidée par le général commandant la région aérienne Méditerranée, témoigne de l'engagement du ministre de la défense à poursuivre un dialogue permanent et constructif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42757

**Rubrique :** Pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 septembre 1996, page 4756

**Réponse publiée le** : 30 septembre 1996, page 5166